



Conditions d'inscription Charte de fonctionnement

Jardin d'enfants et classe élémentaire

Année 2020- 2021

Présentation et fonctionnement

La particularité de l'école de l'Arrosoir est d'être gérée par une association dont la gouvernance est collégiale. Le conseil d'administration, ou conseil collégial, est composé de parents d'élèves et d'une pédagogue intervenant auprès des enfants.

L'association est administrée par ce **conseil collégial**, Il est composé d'au moins cinq personnes et au plus onze et constitué de deux collèges : le collège pédagogique et le collège de gestion.

Le collège pédagogique est constitué de représentants de l'équipe pédagogique et est garant du projet pédagogique. Les questions d'ordre pédagogique restent du ressort des pédagogues. Le collège de gestion est constitué de membres adhérents et membres actifs. Il gère la vie de l'association.

Le rôle du Conseil d'Administration (CA) est de prendre les décisions importantes relatives à la vie de l'école. Le consensus est favorisé pour la prise de décision, cependant en cas de litige, après discussions constructives et application d'outils de consentement, si le groupe n'aboutit pas, c'est la majorité simple qui s'applique.

La participation active des parents conditionne l'existence de l'école. Elle est donc indispensable. Dans le cas des familles monoparentales, nous demandons aux deux parents d'être investis au sein de l'école.

Les parents des élèves jouent donc un rôle important, non seulement en assurant le financement, mais aussi en participant directement à l'administration de l'école et aussi à son entretien quotidien. Durant la 1^{ère} année d'inscription d'un enfant à l'Arrosoir, les parents sont invités à participer au moins à 3 réunions de CA dans l'année afin de découvrir son fonctionnement et de s'impliquer dans la vie de l'école. A partir de la 2^e année d'inscription, l'un des deux parents doit entrer officiellement dans le CA. L'Assemblée Générale (AG) a lieu en octobre et permet d'accueillir les nouveaux membres. Les écolages (frais mensuels de scolarité) permettent le bon fonctionnement financier de l'association, ils assurent la pérennité de l'école et l'indépendance d'une pédagogie exigeante et différente.

Une place importante revient également aux parents dans le quotidien des enfants, notamment par la préparation des repas, la rotation du ménage hebdomadaire, leur présence aux fêtes et à certaines activités ouvertes. Coût de la scolarité : L'école est privée hors contrat avec l'Education Nationale et doit trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement. Les versements de frais de scolarité (écolages) par les familles représentent, à ce jour, la principale ressource (80%). Le but de l'école est de tenter de permettre à un maximum d'enfants de pouvoir accéder à cette pédagogie, tout en préservant l'équilibre financier indispensable à la vie de l'école. Nous essayons de garder des frais de scolarité inférieurs aux chiffres moyens observés dans d'autres écoles associatives. Pour combler les 20% restants, les parents se mobilisent afin d'obtenir des subventions, tisser des partenariats ou mécénats, organiser des fêtes ou autres manifestations permettant de récolter des fonds. Les frais d'écolages d'une année scolaire sont répartis sur les 12 mois du 1^{er} septembre au 31 août. Ceci dit, les frais d'écolages peuvent être révisés en fin d'année scolaire si les finances de l'association ne permettent pas de couvrir les frais de l'année écoulée. Le manque à gagner est alors divisé entre le nombre d'enfants au prorata de leur présence.

Le montant des frais de scolarité est ainsi composé :

Adhésion (pour l'année par famille) : **20 €**

Frais d'inscription (à l'entrée de l'enfant à l'école) : **150 €**

Frais d'écolage pour un temps plein: **Le coût de la scolarité d'un enfant à l'Arrosoir est de 290€/mois répartis sur les douze mois de l'année.**

Une fourchette est fixée entre 230€ et 350€/enfant/mois.

Chaque famille choisit la somme versée pour l'année dans une démarche libre et consciente.

Pour le jardin d'enfant, il existe une possibilité de mi-temps (lundi-mardi ou jeudi-vendredi) sous couvert de trouver un autre enfant à mi-temps pour compléter la place (maximum 4 familles à mi-temps).

Frais d'écolage pour un mi-temps : **150 € / mois minimum** + adhésion et frais d'inscription

En début d'année, une fois que toutes les familles se sont positionnées, le CA valide les écolages ou demande un 2e tour de positionnements si les montants annoncés sont trop bas.

Les 12 paiements sont remis par chèque lors de l'inscription et encaissés autour du 8 de chaque mois. Possibilité de paiement annuel.

Pour les inscriptions en cours d'année scolaire, la famille paye à compter du mois d'accueil de l'enfant jusqu'à fin août.

Les montants de frais d'écolage prennent en compte les charges fixes de fonctionnement (loyer, salaires, matériel pédagogique, charges inhérentes au lieu.)

Les montants ne prennent pas en compte :

- les repas de midi
- le ménage et l'entretien des yourtes (effectué à tour de rôle par les parents)
- l'aménagement et l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs (effectué lors des journées « Soins de l'Arrosoir » qui ont lieu chaque week-end précédant les vacances)
- la création d'espaces, d'outils, les améliorations techniques au service de l'école (effectués par les parents bricoleurs ou non organisés en commissions)

Arrivée d'un enfant à l'Arrosoir

Une période d'essai d'un mois : l'engagement au sein de l'Arrosoir est assorti d'une période d'essai: si un départ est souhaité au cours du premier mois ou à la fin de celui-ci, les parents, s'engagent à régler l'écolage d'une période: jusqu'aux vacances de la

Toussaint pour une rentrée faite en septembre ou bien une période pédagogique si la rentrée est intervenue en cours d'année.

La période d'intégration au Jardin d'enfant dure deux semaines, à compter du premier jour de rentrée de l'enfant : les jardinières accompagneront l'accueil de l'enfant le matin et proposeront des adaptations progressives (que des matinées au début, puis avec le repas de midi, puis en journées complètes... par exemple) qui seront décidées en amont et en concertation avec les parents selon leur situation, l'enfant, etc. Les premiers jours, les parents peuvent avoir besoin de rester un peu le matin pour accompagner l'intégration de leur enfant. Au bout de deux semaines nous demandons aux parents de ne plus entrer, ni rester dans la yourte.

L'accueil des nouveaux enfants à l'Arrosoir se fait à chaque rentrée/nouvelle période et non en cours de période.

Dans le cas d'un désistement ou d'un départ :

Un préavis d'un mois est demandé à la famille **à partir de la date d'envoi d'un mail** à la commission relation aux familles ou à l'équipe pédagogique. Ce délai permet d'organiser une rencontre avec l'équipe pédagogique et/ou avec la Commission Relation aux Familles, afin de trouver des solutions, si cela est possible.

- Si le problème est d'ordre pédagogique, il convient en premier lieu de prévenir le pédagogue du groupe concerné, puis la Commission Relation aux Familles.

- Si le problème est autre prévenir, la Commission Relation aux Familles

Si le départ est effectif la famille partante doit trouver une famille remplaçante. La rencontre avec la nouvelle famille doit être menée en concertation avec les pédagogues et le CA. Après quoi, les frais d'écolages restants dus, seront remboursés.

S'il n'y a pas de famille remplaçante : soit les parents ou personnes proches sont imposables et ils versent la totalité des écolages dûs sous forme de don afin de leur permettre de bénéficier du crédit d'impôt par la suite. **Soit les parents ne sont pas imposables** alors ils paient trois mois d'écolage à partir de la date d'envoi du mail de préavis.

La vie de l'école : participation des parents

➤ **Repas de midi en roulement** pour le groupe classe dans lequel l'enfant est inscrit : les familles qui ont un enfant au jardin d'enfant cuisinent à tour de rôle pour le jardin d'enfants et en parallèle, celles qui ont un enfant en classe élémentaire cuisinent pour la classe. L'organisation est similaire pour les deux groupes, inscriptions au préalable et matériel (glacière et plats) fournis. Cela représente en moyenne un repas à préparer toutes les trois semaines, soit environ 14 repas dans l'année par enfant inscrit)

➤ **Ménage par roulement** (un ménage complet de chaque yourte est à réaliser entre vendredi soir et lundi matin, soit environ 3 ménages dans l'année par famille)

➤ **Les réunions :**

- Au Jardin d'enfants, une réunion pédagogique par période a lieu chaque mardi avant les vacances. La présence de chaque famille est nécessaire au bon fonctionnement de la vie de l'école. Ces réunions permettent aux jardinières de faire un retour/bilan sur la période écoulée, c'est souvent l'occasion d'aborder un thème théorique lié à la pédagogie et les jardinières annoncent les informations pour la période suivante.
- Le professeur-e de la classe organise des réunions pédagogiques régulières afin de partager aux parents la vie de la classe, son actualité, les problématiques rencontrées et les projets à venir.
- Un CA a lieu par mois. Les membres du CA doivent y participer ou être excusés. Les parents de l'école peuvent être invités au CA sur demande au préalable.

➤ Le week-end précédent chaque période de vacances (plus celui avant la rentrée de septembre) s'organise **les journées « Soins de l'Arrosoir »**. Chaque famille doit donner une journée minimum lors de chacun de ces week-ends. Un membre de la commission « Gestion technique du lieu » organise et coordonne l'anticipation des travaux. Un document partagé en ligne permet à chacun d'apporter des éléments pour préparer ces journées (tâches à effectuer, matériel nécessaire, courses à anticiper, technique à entreprendre, etc.). Chaque membre de l'Arrosoir est invité à alimenter ce document.

➤ **Les fêtes ouvertes au public** (Journée Portes-Ouvertes, marchés de Noël, Fêtes de la laine, etc.) : les familles sont tenues de participer activement à la préparation et mise en place de ces festivités (tenue de stands type « kermesse », confection de

repas/gâteaux, aménagement du lieu, gestion de la librairie, fabrication de choses à vendre...)

➤ **Les commissions** : le travail à accomplir afin que l'école existe a été réparti en différentes commissions.

- Ressources humaines (accompagnement des salariés, mutuelle, contrats de travail, salaires, etc)
- Administratif (courriers, factures, déclarations diverses, paiement des charges, comptabilité, budget, assurance, banque, etc)
- Gestion technique du lieu : bricolage et entretien
- Gestion des risques et sécurité (froid, gel, canicule, crues, tiques, hygiène, etc.)
- Accompagnement des familles (accueil des nouvelles familles et accompagnement des parents dans leur implication dans la vie associative)
- Fêtes
- Communication (site web, affiches, flyers, newsletter, etc)

Les trois derniers points (Journées Soins de l'Arrosoir, les fêtes et les commissions) ont été estimés par le CA à un minima de 8h d'implication par mois par parent pour un enfant inscrit.

Les pédagogues

➤ **Rôle pédagogique**

- Les pédagogues accompagnent les enfants et encouragent leurs talents et facultés sur la base de la pédagogie Steiner
- Elles s'engagent à mettre en application le projet éducatif et pédagogique de l'Arrosoir. Elles sont dans une dynamique de l'alimenter et de le faire évoluer en équipe.
- Elles sont est responsables des enfants durant tout le temps d'accueil
- Elles s'impliquent dans des temps de préparation quotidiens, elles sont

disponibles aux parents pour échanger et proposent des rendez-vous avec eux si nécessaire

- Elles travaillent en concertation permanente avec l'équipe pédagogique
- La professeure de classe est responsable de sa classe, des contenus pédagogiques proposés et de l'accompagnement des enfants. Elle est légitime dans ses choix et méthodes.
- Les jardinières préparent leurs contenus pédagogiques dans une démarche commune et sont toutes deux responsables et légitimes dans l'accompagnement de leur groupe.
- L'équipe pédagogique met en place des outils de suivi des enfants afin de répondre aux exigences de l'Education Nationale.
- Les volontaires en Services civiques sont accueillis dans l'équipe pédagogique en soutien aux pédagogues. Ils ne sont jamais seul avec un groupe et ne sont pas porteurs de la proposition pédagogique, ni de la responsabilité des enfants. Ils peuvent proposer des projets au service de l'association ou des activités ponctuelles pour les enfants avec l'accompagnement et la validation du pédagogue référent.

➤ **Formation continue**

- Chaque pédagogue responsable du groupe est formée ou en cours de formation à la pédagogie Steiner-Waldorf
- Elle suit des stages, ateliers, conférences et s'inscrit dans une dynamique de formation continue pour cultiver son propre travail intérieur, pour soigner et enrichir sa collaboration avec ses collègues et pour le bien-être des enfants
- Elle cherche l'échange avec d'autres structures de la région ou ailleurs et participe ainsi à la mise en réseau des structures éducatives alternatives sur le territoire

➤ **Relations extérieures et avec les parents**

- Les pédagogues organisent des réunions d'information pour les parents, elles soutiennent les parents dans la promotion de l'école et l'organisation de journées portes-ouvertes
- Elles proposent des entretiens avec les parents, des réunions pédagogiques, des visites à la maison, pour familiariser les parents avec la pédagogie Steiner-Waldorf

ou pour découvrir l'environnement de l'enfant

- Elles travaillent en collaboration étroite avec les parents pour préparer les fêtes
- Avant l'accueil d'un nouvel enfant elles invitent les parents à un rendez-vous pédagogique

➤ **Cogestion**

- La directrice représente l'équipe pédagogique lors du conseil de co-présidents de l'association
- Les pédagogues accompagnent les parents et autres membres des commissions si besoin sur des thèmes spécifiques ; la directrice coordonne le travail des commissions
- Les pédagogues participent à la gestion de l'école, à l'accueil de nouveaux enfants ou de nouveaux collègues et/ou stagiaires

Les horaires et le calendrier

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Accueil de 9h à 9h15
- Départ entre 16h30 et 17h
- Vacances identiques à celles de la zoneA

Joindre à votre dossier d'inscription :

- Cette charte datée et signée par les deux parents
- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- 12 chèques (ordre L'ARROSOIR), encaissés autour du 8 de chaque mois

- 1 chèque de 20 € pour adhésion, à l'ordre de l'ARROSOIR
- Pour un nouvel inscrit, 1 chèque de 150 € à l'ordre de l'ARROSOIR